

La Charte Éthique définit les principes de conduite qui doivent s'appliquer au quotidien au sein du CREPS de Bordeaux, dans nos comportements et relations, en interne comme à l'externe.

Les principes de loyauté, d'impartialité et de transparence doivent être respectés dans toutes les relations professionnelles.

Les principes énoncés dans cette Charte ne sont pas exhaustifs mais, associés au sens des responsabilités de tous, ils établissent les règles essentielles de conduite et d'éthique applicables à l'ensemble du personnel, ainsi qu'à nos usagers et partenaires.

Ces règles ne se substituent en aucun cas aux lois et règlements en vigueur.

### **Une Charte au centre de nos valeurs**

**Confiance**  
**Respect**  
**Excellence**  
**Partage**  
**Solidarité**

Cette Charte Éthique est pleinement intégrée au Projet d'établissement.

Chacun doit veiller à son respect et à sa diffusion.

### **Respect des lois et du règlement intérieur**

**Refus des discriminations**

**Protection de l'environnement**

**Relations contractuelles avec les usagers, prestataires et fournisseurs**

**Promotion de la santé et sécurité au travail**

**Confidentialité et protection des données**

**Insertion et formation professionnelles**

**Développement du dialogue social**

**Droit d'alerte**

## **Respect des lois et du règlement intérieur**

Le CREPS de Bordeaux est tenu de se conformer aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux principes généraux du droit, dans le cadre de ses activités et missions d'établissement public local de formation dans le domaine du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il adhère à un corpus de valeurs et de principes, notamment développés par la [Charte olympique](#) et [la Charte des 15 engagements éco-responsables](#) du Ministère chargé des sports.

Les agents, usagers et partenaires de l'établissement sont tenus de respecter ses règles et principes de fonctionnement, explicités dans les documents suivants :

*Règlement intérieur*

*Dispositions spécifiques aux sportifs(ives) des pôles et autres structures d'entraînement*

*Dispositions spécifiques aux stagiaires de la formation professionnelle et aux apprentis*

*Conditions d'utilisation de l'ACASAL - Antenne Sud CREPS de Bordeaux*

*Dispositions spécifiques à l'accueil des séjours et stages*

*Charte relative à la protection des données*

*Chartes relatives à Internet (personnels et usagers)*

## **Refus des discriminations**

Dans ses interactions avec les usagers et prestataires, dans ses actions de recrutement comme de gestion des évolutions professionnelles, le CREPS de Bordeaux est déterminé à n'opérer aucune discrimination liée notamment à l'âge, au genre, à la couleur de peau, à la nationalité, à la religion, à l'état de santé ou de handicap, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques, philosophiques ou syndicales.

Tout membre du personnel a le droit de travailler dans un environnement sain, exempt de toute forme d'hostilité ou de harcèlement qualifié d'illicite au regard des lois, réglementations et usages en vigueur.

Le CREPS de Bordeaux interdit en particulier toute conduite illicite constitutive de harcèlement sexuel ou moral, y compris en l'absence de lien hiérarchique ou de subordination.

## **Protection de l'environnement**

Le CREPS de Bordeaux s'implique dans des actions visant à respecter l'environnement et à l'amélioration de sa protection. Dans l'exercice de leurs activités quotidiennes, tous les collaborateurs du CREPS de Bordeaux sont sensibilisés et responsabilisés à la protection de l'environnement et plus particulièrement aux axes suivants :

- réduire et trier les déchets, préserver les ressources naturelles et recycler les matériaux
- maîtriser la consommation énergétique et réduire les émissions de gaz à effets de serre, notamment par les plans de mobilité et de sobriété concertés
- poursuivre activement une politique de développement et de mise en œuvre de technologies à même de réduire les émissions polluantes.
- évaluer en permanence l'impact de ses activités sur l'environnement, dans un souci d'amélioration constante.

## **Relations contractuelles avec les usagers, prestataires et fournisseurs**

Le CREPS de Bordeaux se conformant strictement aux règles et lois applicables du droit de la concurrence, la sélection d'un fournisseur de biens ou de services doit être fondée sur la qualité, le besoin, la performance et le coût. Chaque agent signalera à son supérieur hiérarchique toute situation dans laquelle une relation proche, familiale ou amicale, a un intérêt dans une entreprise susceptible de participer à une consultation ou à l'exécution d'un contrat dont il a la responsabilité et de nature à influencer son action. En cas de nécessité, des dispositions sont prises pour garantir la neutralité de l'opération avec le départ de l'agent qui sera dessaisi du dossier. Les déports sont systématiquement formalisés et enregistrés auprès de la direction.

Dans le cadre de ses procédures d'achats, les accords entre l'établissement et tout prestataire doivent clairement énoncer les prestations réelles à fournir, la base de la rémunération ou le prix, et tous autres termes et conditions des prestations. Toute rémunération sera déterminée et versée en considération de prestations réelles.

En tant qu'acheteur l'établissement revendique un comportement responsable, consistant de façon stricte et sincère au respect des délais de paiement légaux. Il favorise la culture du dialogue et de la médiation en facilitant au mieux le règlement d'éventuels différends.

Les personnels de l'établissement ne peuvent se prévaloir de leur appartenance au CREPS de Bordeaux pour bénéficier d'avantages particuliers auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire. Ils doivent de même se prémunir de tout conflit d'intérêts, c'est-à-dire tirer un profit personnel d'une transaction menée au nom de l'établissement.

Dans le cadre des prestations réalisées au bénéfice de ses usagers, les services et départements référents établissent des documents et procédures spécifiques (dossiers d'inscription, fiches de commande, conventions). La qualité de la

relation avec les usagers et fournisseurs est le résultat d'un travail d'équipe où la contribution de chacun au sein de l'établissement est déterminante. Il s'agit d'une mission collective.

### **Promotion de la santé et sécurité au travail**

Le CREPS de Bordeaux s'attache à mettre en œuvre des politiques et des méthodes de prévention active des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des agents, à contrôler régulièrement leur bonne application et à mesurer leur efficacité. Le CREPS s'engage notamment sensibiliser et à former autant que de besoin tous ses personnels (Direction, encadrement intermédiaire et agents) à la préservation de la santé, à la prévention des accidents du travail et des risques psycho-sociaux.

Par ailleurs, tous les sous-traitants intervenant dans l'enceinte de l'établissement sont tenus d'appliquer ces politiques de santé et de sécurité et de respecter l'ensemble des législations en vigueur.

### **Confidentialité et protection des données**

Le CREPS de Bordeaux met en œuvre sa mise aux normes de la Réglementation Générale de la Protection des Données Personnelles.

Les usagers et personnels du CREPS de Bordeaux ont un droit d'accès, de vérification et de rectification des Informations les concernant. Ils peuvent se référer à la [Charte de protection des données personnelles](#) de l'établissement.

Chaque agent doit être particulièrement vigilant et respecter l'ensemble des lois et règlements régissant l'utilisation et la confidentialité des données personnelles : un ensemble de procédures simplifiées, de lettres et formulaires type est à leur disposition sur l'Intranet du CREPS ou auprès de la Déléguée à la protection des données.

### **Insertion et formation professionnelles**

Le CREPS de Bordeaux s'engage, dans les formations qu'il organise, à créer les conditions du développement des compétences et de l'insertion professionnelle pour chacun des stagiaires et apprentis inscrits. Il s'engage également à contribuer à l'insertion dans la vie professionnelle de ses sportifs et volontaires du Service Civique.

Compte tenu de la spécificité de certains de ses métiers et de la nécessité de capitaliser ses savoir-faire pour assurer la maîtrise de ses missions, le CREPS de Bordeaux considère le développement interne de l'employabilité de ses agents comme une priorité. L'établissement encourage chaque salarié à être acteur de son évolution professionnelle et défend l'égalité des chances dans l'évolution et la mobilité professionnelle. Il favorise la mobilité interne.

### **Développement du dialogue social**

Le CREPS de Bordeaux cherche à développer une relation de confiance à tous les niveaux de l'établissement en invitant les membres de son personnel à s'exprimer librement, notamment à propos de leur environnement de travail, leur développement professionnel et personnel.

La qualité des échanges et de la communication entre chaque agent et son encadrement est un élément central du dialogue social au sein de l'établissement.

Le CREPS de Bordeaux assure en temps utile l'information et promeut la concertation avec les représentants du personnel tout en respectant les obligations légales en ce domaine. Il n'opère aucune discrimination liée aux mandats syndicaux.

### **Droit d'alerte**

Toute personne ayant connaissance de violation des règles définies par la présente Charte a le devoir de le signaler à la Direction de l'établissement. Cette saisine peut être verbale ou écrite, par l'intermédiaire de sa hiérarchie ou des représentants des personnels. Des registres sont prévus à certains effets notamment en matière d'hygiène et de sécurité. Aucun agent ne peut être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de bonne foi, ou pour avoir relaté des agissements violant la Charte Ethique auprès de la Direction, des représentants du personnel ou des autorités publiques compétentes.

Toutefois, toute dénonciation abusive expose son auteur à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à d'éventuelles poursuites judiciaires.

**Le CREPS de BORDEAUX, avec vous au cœur du territoire.**

